

Arrêté du 22 novembre 2010 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Saint-Brieuc
NOR : JUSB1031225A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Madame LECRUBIER Catherine, épouse LE RALLEC, adjointe administrative principale de deuxième classe, est, à compter du 1er janvier 2011, nommée régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, en remplacement de Madame RABE Sylvie, épouse BAUDET.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 22 novembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Par délégation la chef du département de la gestion administrative et prévisionnelle des personnels de greffe

Françoise LESTRADE